



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 113856

Texte de la question

M. Jean-Jack Queyranne appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la disparition des heures d'animateur informatique - personnes ressources techniques (AI-PRT) pour la prochaine rentrée. En effet, cette suppression s'expliquerait par la mise en place de l'indemnité pour fonctions d'intérêt collectif (IFIC), prime à laquelle pourraient, selon le BO n° 2 du 13 janvier 2011, prétendre les animateurs informatiques, ceux-ci étant présentés comme des référents pour les usages pédagogiques numériques. Cependant, le montant de cette prime paraît peu motivant, d'autant que celle-ci ne serait versée qu'en fin d'année scolaire et les modalités d'application restent à ce jour très flou. Si cette disparition était avérée, le travail de nombre de pédagogues et d'expériences validées par l'éducation nationale devrait disparaître malgré leurs succès auprès des élèves. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour préciser les modalités d'application de l'indemnité pour fonctions d'intérêt collectif et pour pérenniser les actions entreprises par les animateurs informatiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jack Queyranne](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113856

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7529

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)